



**SUJET : ARS BRETAGNE COOPERATIONS CHU-CHR HOPITAL ESPIC EHPAD
HOPITAL PERFORMANCE EN SANTE ACHATS FINANCES**

Mutualisation des achats: création d'un GCS "achats santé Bretagne"

RENNES, 11 octobre 2013 (APM) - Le groupement de coopération sanitaire (GCS) "achats santé Bretagne" a été officiellement créé, permettant la mutualisation des achats des établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés à but non lucratif de la région Bretagne, a annoncé l'agence régionale de santé (ARS) jeudi dans un communiqué.

Le directeur général de l'ARS Bretagne, Alain Gautron, a signé la décision portant approbation de la convention constitutive du GCS le 26 septembre, a indiqué vendredi à l'APM la directrice adjointe de l'ARS en charge de la stratégie et des projets, Julie Courpron.

Il s'agit d'assurer la coordination régionale des achats et l'animation du programme national sur la performance hospitalière pour des achats responsables (Phare).

La constitution du GCS complète l'engagement des acteurs bretons dans la troisième vague du projet Armen, déclinaison opérationnelle de Phare, précise l'ARS (cf APM CBPCG002).

Actuellement, 43 établissements adhèrent au GCS. Cela comprend notamment les CHU de Rennes et de Brest, les centres hospitaliers (CH) de Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Pontivy, Vannes, Lorient, quelques établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), et quelques établissements psychiatriques, a indiqué Julie Courpron.

Le GCS recouvre ainsi "85 à 90% des dépenses d'achats des établissements publics" de la région, a précisé la directrice adjointe.

Le GCS est également ouvert aux établissements de santé privés à but non lucratif mais aucun n'y a encore adhéré, a-t-elle fait remarquer.

Les acteurs du groupement "mettent ainsi toutes les chances de leur côté pour atteindre l'objectif fixé par la direction générale de l'offre de soins (DGOS), soit une économie de 47 millions d'euros sur trois ans à l'échelle de la Bretagne", ajoute l'ARS.

Le budget de fonctionnement du GCS s'élève à 250.000 euros par an, répartis entre l'ARS (à hauteur de 200.000 euros) et les cotisations des établissements adhérents (à hauteur de 50.000 euros), a annoncé Julie Courpron.

L'administrateur du GCS est Michel Deshayes, ancien directeur du CH de Redon (Ille-et-Vilaine) (cf APM NCPKT001), a indiqué la directrice adjointe.

La création de ce groupement s'inscrit dans la continuité de la démarche bretonne de mutualisation des achats initiée dès 2007 avec la création du réseau "achats santé Bretagne", rappelle l'ARS.

aw/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com